

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION LILLE, 100, rue de Paris PARIS, 48, Bd. Haussmann

L'Égalité de Roubaix - Toucouing

TOURCOING Téléphone 19-85 3, rue Fidèle Lehoucq

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME

LES VACANCES IMPOSSIBLES

Un lecteur nous écrit : « Il y a quelque temps, vous avez publié dans le « Revue du Nord » un article enthousiaste au sujet des congés payés dispensateurs de santé et de joie. Tout le bien que l'on peut dire au sujet de ces congés, vous l'avez dit avec une évidente sincérité. Néanmoins, vous avez reconnu que si le salaire d'un travailleur est parfois suffisant pour lui assurer sa pitance, il ne l'est pas pour subvenir aux frais supplémentaires d'un voyage et d'une villégiature. Tandem, vous avez indiqué, aux humbles bénéficiaires de ces congés, une façon amusante de réaliser quelques petites économies destinées à grossir un peu leur maigre valise. Excusez-moi, Monsieur, si je vous avoue que j'ai haussé les épaules en lisant votre article. J'ai haussé les épaules parce que vous avez oublié une chose extrêmement importante et cette chose est la feuille de contributions que nous envoi- M. le Percepteur. Or, cette maudite



C'était, vous le devinez, la feuille de contributions.

feuille nous est toujours adressée à l'époque des vacances ! Elle est accompagnée d'une invitation, si j'ose employer cet euphémisme, à régler tout de suite la moitié de l'impôt réclamé. Le fait d'être obligés de se rendre sur-le-champ à cette invitation pénible oblige beaucoup de pauvres gens, c'est-à-dire la plupart d'entre nous, à liquider les petites économies réalisées en vue de fins plus agréables, quand par bonheur elles existent.

Le citoyen consciencieux, d'ores et déjà, doit mettre à part la somme nécessaire au paiement de ses impôts et les régler rubis sur l'ongle, quand la patrie les lui réclame. Evidemment, il devrait en être ainsi et il en était ainsi au temps jadis quand la valeur de la monnaie était stable et le taux des impôts régulier. Mais, dites-moi, aujourd'hui, cela est-il possible ? Comment une ménagère peut-elle établir son budget familial, se créer de petites réserves, quand les prix de toutes choses changent — et trop souvent dans le sens de la hausse — du jour au lendemain ? Vous me faites rire, Monsieur, quand vous me parlez d'économies et surtout d'économies destinées à payer mes impôts ! Et, en admettant que j'en veuille réaliser dans cette intention, ne se produit-il pas toujours un événement banal : mariage, naissance, décès, maladie qui viendra les volatiliser ?

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

LE GÉNÉRAL VON SEECKT EST MORT HIER

Reorganisateur de la Reichswehr, il est décédé à l'âge de 70 ans



Le Général Hans VON SEECKT

Berlin, 27. — Le colonel-général Hans Von Seeckt, qui est décédé aujourd'hui à l'âge de 70 ans, fut le reorganisateur de la Reichswehr de 100.000 hommes effectif fixé par le Traité de Versailles. Pendant la guerre mondiale, le colonel Von Seeckt fut chef de l'Etat-Major de la 19^e armée opérant dans l'Est. Il organisa en cette qualité la bataille de Gorlice Tarnow, la campagne en Galicie et en Pologne. Ensuite, le colonel Von Seeckt devint chef d'état-major du groupe d'armées Mackensen et dirigea les opérations en Serbie, puis en Galicie et en Roumanie. A la fin de 1917, Von Seeckt devint chef d'état-major de l'armée turque. En 1919, il fit partie de la délégation allemande de la paix à Versailles.

En 1920 il fut appelé par le gouvernement républicain au commandement de la Reichswehr qu'il reorganisa de manière à en faire une troupe d'élite. En 1926, le général quitta le service actif à la suite d'un incident avec le gouvernement républicain : il avait autorisé un des fils du Kronprinz Guillaume à faire son service dans la Reichswehr. De 1930 à 1932, le général fut député du Parti Populaire Allemand au Reichstag.

BALLOTTAGE A L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DE LA PALISSE

Moulins, 27. — Voici le résultat de l'élection législative de la circonscription de La Palisse : inscrits, 31.585 ; votants, 24.913 ; suffrages exprimés, 24.813. Ont obtenu : MM. Lamoureux, ancien ministre, rad.-soc., 11.660 voix ; Rucklin, ancien député S.F.I.O., 10.049 ; Villonet, com., 2.282 ; Petit, rep. dem. et social, 622. Il y a ballottage.

LE NOUVEAU MAIRE DE COMMENTRY

Moulins, 27. — M. Isidore Thivrier, député socialiste (S.F.I.O.) et conseiller général de Montluçon, a été élu maire de Commeny, en remplacement de son frère, Alphonse Thivrier, décédé.

MARDI, CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27. — Le Conseil des Ministres se réunira mardi prochain à l'Élysée sous la présidence de M. Albert Lebrun

JOSÉPHINE BAKER distribue des jouets



Dans sa loge, aux Folies Bergère, Josephine BAKER est entourée des jouets qu'elle va distribuer tous ces jours-ci aux enfants, dans les hôpitaux parisiens.

Lire, en huitième page : NOTRE PAGE FÉMININE

LA GUERRE CIVILE EN ESPAGNE

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont remis à Berlin une note concernant l'application plus rigoureuse du principe de non-intervention

UNE VIOLENTE BATAILLE EST ENGAGÉE SUR LE FRONT DE MADRID



Voici quelques miliciens à costumes hétéroclites, se distrayant autour d'un phonographe, échappé à un bombardement de MADRID.

Berlin, 27. — M. André François Poincaré, ambassadeur de France et Sir Eric Phipps, ambassadeur de Grande-Bretagne, se sont rendus aujourd'hui au ministère des Affaires étrangères du Reich.

Une note a été remise par chacun des deux ambassadeurs à M. Gaus, chef de la section juridique au ministère des Affaires étrangères, assurant la permanence pendant les fêtes de Noël. Ces deux notes qui ont trait à l'application plus rigoureuse du principe de non-intervention en Espagne, sont concordantes sur le fond.

UNE VIOLENTE ATTAQUE DES INSURGÉS DEVANT MADRID

Madrid, 27. — Le Conseil délégué pour la défense de Madrid publie à midi le communiqué suivant :

« Aujourd'hui, cinquantième jour de la défense de Madrid, les rebelles ont déclenché à 4 heures du matin une violente attaque avec des forces très importantes sur plusieurs secteurs du front de la capitale, notamment à la Cité Universitaire. Les quartiers du centre de la ville ont été en même temps bombardés avec intensité par l'artillerie. Les forces républicaines opposent une résistance acharnée au nouveau et fort effort des rebelles ; après huit heu-

res de combats meurtriers la bataille continue ».

Le général Franco mobilise la classe 36

Avila, 27. — D'un des envoies spéciaux de l'agence Havas : « Le général Franco a décrété la mobilisation des soldats de la classe 1936 pendant les 2e et 3e trimestres 1937 ainsi que des soldats nés au cours du premier semestre 1910 et appartenant à la classe 1931. Ces effectifs correspondent à une classe entière.

Sur le front basque les insurgés ont été repoussés

Bilbao, 27. — Communiqué du Conseil de défense basque :

Lire en 2^e page, la suite de notre nouveau feuilleton : « GABONE » par Antonin SEULH

LE SÉNAT A VOTÉ par 170 voix contre 89 un nouveau texte de loi sur l'arbitrage obligatoire

M. LÉON BLUM A VIVEMENT COMBATTU UNE DES DISPOSITIONS RELATIVE AU MAINTIEN DES CONGÉDIEMENTS JUSQU'À LA SENTENCE ARBITRALE ET CELLE-CI A ÉTÉ REJETÉE PAR 154 VOIX CONTRE 133

Paris, 27. — La séance est ouverte, à 13 h. 15, sous la présidence de M. Jules JEANNERET. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet relatif à la conciliation et à l'arbitrage dans les conflits du travail. Le Sénat a adopté, hier, l'article 1^{er} et le premier alinéa de l'article 2. Pour ce qui est du reste du projet, et compte tenu des observations de M. Pernot et des suggestions de M. Henri Merlin, la commission du commerce et du travail a élaboré un nouveau texte que voici :

LE NOUVEAU TEXTE DU PROJET SUR L'ARBITRAGE

Article 1^{er}. — Adopté hier. Article 2. — Est également soumis aux dites procédures, le règlement des conflits déjà survenus adoptés hier. En ce qui concerne les conflits en cours, la mise en mouvement de ces procédures entraînera de plein droit, pour toutes les parties, l'obligation de reprendre le travail. A titre transitoire, toutes contestations de nature à retarder cette reprise immédiate du travail seront portées directement et sans préliminaires de conciliation devant les arbitres. Les arbitres se prononceront sans délai en l'état des justifications produites, ou définitivement ou seulement par provision. Tous droits des parties demeureront en ce cas réservés jusqu'à solution des autres litiges en instance entre elles. Les décisions des arbitres, provisoires ou définitives, seront sans appel. Il est cependant précisé que les congédiements prononcés par les patrons resteront maintenus, sauf aux arbitres à décider si ces congédiements sont ou non justifiés. Article 3. — A défaut de convention collective fixant les règles de ces procédures de conciliation et d'arbitrage, le gouvernement est autorisé, jusqu'au 1^{er} juin 1937, et pour tous les conflits visés à l'article 1^{er}, à fixer les modalités de ces procédures par décret rendu en Conseil d'Etat, en conformité des dispositions de l'article 15, paragraphe 2 de la loi monétaire du 1^{er} octobre 1936. Les décrets pris en vertu de la présente loi seront abrogés de plein droit à la date sus-indiquée. Article 4. — S'il y a lieu à désignation d'un superarbitre à défaut par les parties ou par les premiers arbitres de s'être entendus sur ce choix, ce tiers



M. Léon BLUM

arbitre sera désigné à Paris et d'ailleurs, par le président de la Cour de Cassation, le président du Conseil d'Etat, le président du Conseil supérieur du travail. Ce tiers-arbitre sera choisi d'office parmi les membres en ou en retraite des grands-corps d'Etat, la Cour des Comptes, le d'Appel, le Conseil national et le Conseil supérieur du travail.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

LES EVENEMENTS DE CHINE

Lemaréchal Chang Kai C' va poursuivre sa politique

...TANDIS QUE CHANG HSUE LIANG I SE PRÉPARE À PARTIR EN EXIL



Le Maréchal CHANG KAI CHEK et sa femme

(LIRE NOTRE INFORMATION EN CINQUIÈME PAGE)

L'ATTITUDE DE L'ALLEMAGNE INQUIÈTE VIVEMENT LA SUISSE QUI FORTIFIE SA FRONTIÈRE



Un poste de surveillance suisse à la frontière germano-suisse près de BALE.

Paris, 26. — En raison de la menace allemande qui pèse déjà sur la Suisse, les habitants de ce pays cherchent de maintenir à porter remède à la situation. C'est ainsi que, le 4 de ce mois, ils ont décidé la création d'une compagnie de volontaires recrutée parmi les réservistes, les techniciens et les chômeurs, laquelle sera casernée à Bulach, à vingt kilomètres de Zurich. L'état-major suisse prend ses dispositions pour créer d'autres compagnies dans le plus court délai possible. En Suisse, malgré les démentis venus d'Allemagne on considère toujours que les S. S. et les S. A. sont aux portes de Bâle, où chacun peut les voir devant le trou d'Huningue, qui percé la ligne Maginot. D'après le général Bourgeois et d'autres experts, il ne faudrait pas plus d'un quart d'heure à leurs formations motorisées pour franchir le Rhin suisse et pénétrer en France derrière la ligne Maginot. La Suisse suisse serait, mais d'autre manière, neutralisée. Mais les Suisses ne l'entendent pas ainsi et nous apprenons que tous leurs effectifs actuels sont occupés derrière le Rhin, entre Bâle et Schaffhouse, à construire d'urgence et jusqu'à dans le plus grand secret des tranchées et des travaux de défense.